

6 Société et Culture

Célébration de la Journée de l'enfant africain en différé, hier Pour l'amélioration des conditions d'incarcération des jeunes détenus

LLIM

Libreville/Gabon

La cérémonie de circonstance, organisée à la prison centrale de Libreville, était présidée par le Premier ministre, chef du gouvernement Emmanuel Issoze Ngondet, en présence des représentants du Système des Nations unies au Gabon.

Célébration de la 28^e édition de la Journée de l'enfant africain, prévue le 16 juin, comme chaque année, s'est déroulée hier matin, en différé, à la prison centrale de Libreville.

C'était en présence du Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, de certains membres du gouvernement, du commandant en chef de la Sécurité pénitentiaire, le général Olivier Moulengui Mfondo, des représentants d'organismes internationaux, ceux du système des Nations unies notamment, et des administrations de la place.

En ouvrant la cérémonie, le ministre d'État en charge de la Justice et des Droits humains, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, a rappelé le thème retenu cette année par le Comité africain d'experts des droits et du bien-être de



Le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, se faisant mettre un bracelet fabriqué par des détenus dans le cadre de l'atelier métiers.



Le ministre d'État en charge de la Justice, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, lors de son allocution.



Le commandant en chef de la Sécurité pénitentiaire, le général de brigade Olivier Moulengui Mfondo, prononçant son mot de bienvenue.



De jeunes détenus égayent l'assistance par des sketches humoristiques.

l'enfant : "Aucun enfant ne sera mis en touche pour le développement de l'Afrique". Tout en précisant qu'en lien avec ce thème, le gouvernement gabonais a porté son intérêt sur le respect du "Droit à l'épanouis-

sement en milieu carcéral", comme thème national. Le garde des Sceaux a ajouté que les activités retenues pour la célébration de la présente édition sont en adéquation avec les priorités du gouvernement

en matière de lutte contre la délinquance et la récidive des jeunes. "Notamment, les dialogues intercommunautaires, les sessions d'information sur les débouchés scolaires, des sessions de formation sur les

petits métiers et l'organisation des jeux et concours couronnés par des matchs de football. Le tout, dans le but de rassurer ces détenus mineurs que malgré le fait qu'ils soient privés de liberté, la volonté du chef de

l'État et du gouvernement est de veiller à la préservation de leurs droits et de susciter en eux l'espoir de leur réintégration dans la société", a-t-il dit.

Bien avant, lors de son mot de bienvenue, le commandant en chef de la Sécurité pénitentiaire, le général Olivier Moulengui Mfondo, de son côté, a indiqué que le thème retenu pour cette célébration cadre effectivement avec les missions assignées à son administration car : "en lien, d'une part, avec l'esprit de la convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies, adoptée par notre pays. Et, d'autre part, avec la loi 39/2010 portant régime judiciaire des mineurs et l'arrêté 0018 du 15 juillet 2014 portant règlement des établissements pénitentiaires".

Dans son discours, le représentant des jeunes détenus a, quant à lui, demandé que leur situation soit revue car plusieurs d'entre eux sont incarcérés depuis de nombreuses années sans être jugés !

Outres ces allocutions, deux sketches et des stands d'exposition ont été présentés par les jeunes détenus, mettant en exergue leurs activités socio-culturelles en milieu carcéral.

Quelles alternatives à l'incarcération des enfants ?

Frédéric Serge LONG

Libreville/Gabon

DANS la mise en place d'une justice juvénile conforme aux droits de l'enfant, le gouvernement gabonais a accompli des efforts considérables. Tant dans la législation, les tribunaux des mineurs que dans le renforcement des capacités et l'établissement d'une synergie avec d'autres acteurs du système de protection in-

tégré.

Même si est perceptible la détermination à promouvoir l'équité et à ancrer les droits des enfants dans le sillage des Objectifs de développement durable (ODD), des agendas 2040 et 2063 de l'Union africaine (UA), d'énormes défis sont encore à relever dans l'application des lois. Il s'agit notamment de parvenir à la séparation des enfants en conflit avec la loi des adultes dans les prisons de l'ensemble du territoire national. "D'au-



Stephen Grieb, représentant de l'Unicef.

tres goulots d'étranglement à résoudre concernent le parachèvement de la réforme législative pour intégrer toutes les normes et standards de protection conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant et leur application effective", mentionne Stephan Grieb, le représentant du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef).

Aussi, est-il important, à son avis, de mettre l'accent sur les alternatives à la prison des enfants et la

prise en compte d'une démarche de réinsertion familiale et sociale qui garantissent l'épanouissement de ces enfants. A ce sujet, la mobilisation et l'engagement des gouvernements, des bailleurs de fonds, du secteur privé et des communautés pour s'approprier et appliquer les dispositions de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant se présentent comme une nécessité absolue.

Dans l'espace francophone

Publication d'un manuel de bonnes pratiques

F.S.L.

Libreville/Gabon

EN tant que communauté de valeurs fondées sur le respect des droits et des libertés, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est au cœur des missions lorsqu'elle choisit de promouvoir, dans ses 84 États et gouvernements sur les cinq continents, la ratification et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs. Dans

l'objectif de contribuer à mettre fin à l'abus, l'exploitation, la traite et toutes les formes de violence et torture faites aux enfants, l'OIF a élaboré et diffusé un guide pratique "Entendre et accompagner l'enfant victime de violences". Ce manuel se veut avant tout un outil et un instrument de diffusion de bonnes pratiques. Il a l'avantage de réunir l'expérience d'acteurs différents, mais complémentaires, et de prendre en compte la diversité des situations existant dans l'espace francophone. Ce guide permet également



Boubacar Noumansana, représentant régional de l'OIF pour l'Afrique centrale.

aux professionnels de disposer d'informations fiables et adaptées, nécessaires à la protection effective de l'enfant. "Il faut

promouvoir le respect de l'intégrité physique et psychologique des enfants, sensibiliser et éduquer. Car, éduquer et former les

jeunes à ces situations de maltraitance, c'est agir sur le long terme et créer les conditions pour que les droits de la personne soient mieux connus, reconnus et

mieux respectés, portés par chacune et chacun d'entre nous", explique Boubacar Noumansana, représentant régional de l'OIF pour l'Afrique centrale.

Situation de l'enfant dans le monde

- 1 enfant sur 5 est victime de violence.
- 1 victime d'homicide sur 5 est un enfant, un adolescent ou un jeune de moins de 20 ans.
- Une fille de moins de 20 ans sur 10 a été victime de viol ou d'autres actes sexuels forcés.
- Une adolescente sur 3 est mariée contre son gré, a été victime de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles perpétrées par leurs maris ou partenaires.
- Un peu plus d'1 élève sur 3, âgé de 13 à 15 ans, est régulièrement victime d'actes d'intimidation ou de harcèlement à l'école.